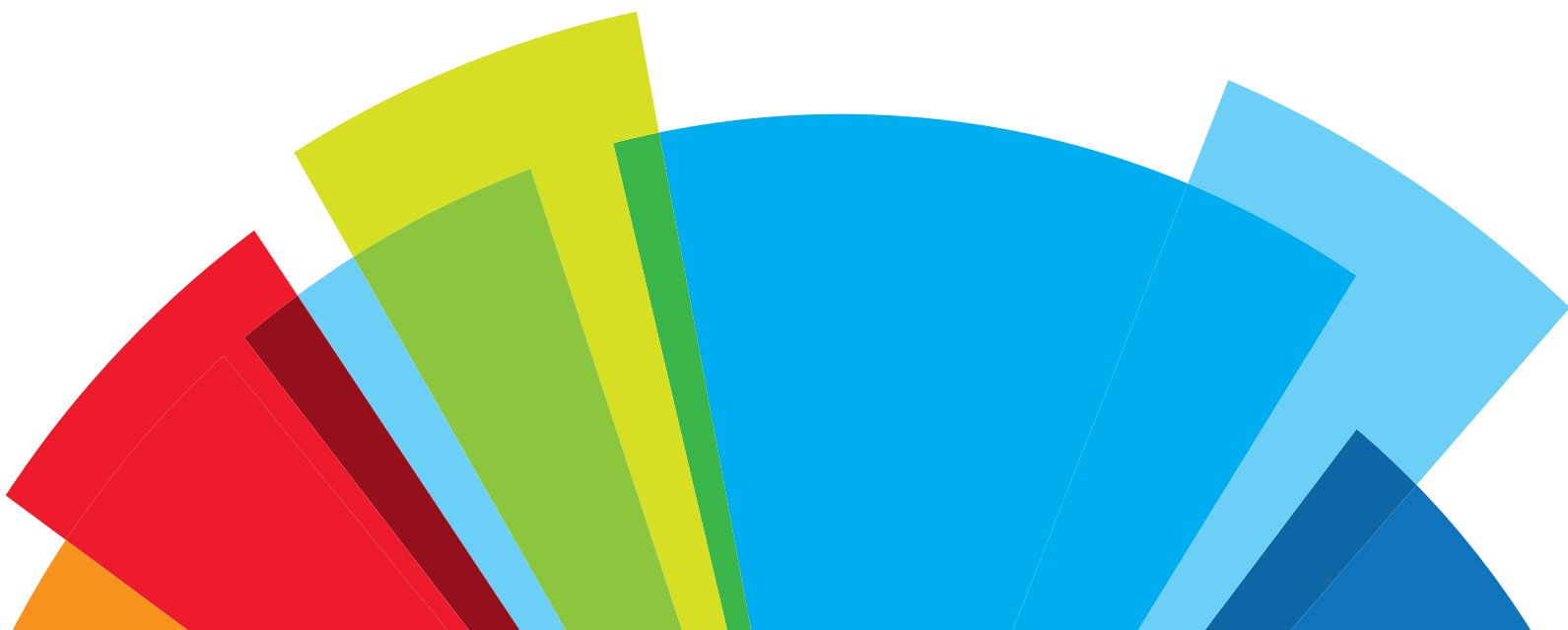


**MÉMOIRE DE LA  
COALITION AVENIR QUÉBEC**

**FORUM « ENSEMBLE CONTRE L'INTIMIDATION »  
2 OCTOBRE 2014**

**LUTTE À L'INTIMIDATION**  
IL FAUT PASSER À L'ACTION !

**OCTOBRE 2014**





# TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	4
L'INTIMIDATION : UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ QUI COMMANDE UNE COORDINATION DES EFFORTS .....	5
DES PROPOSITIONS POUR NOTRE JEUNESSE .....	6
DES PROPOSITIONS POUR NOS MILIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL .....	7
DES PROPOSITIONS POUR NOS AÎNÉS.....	8
LA CYBERINTIMIDATION .....	9
CONCLUSION.....	10

Le 18 juin dernier, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a annoncé la tenue d'un forum sur la lutte contre l'intimidation, le 2 octobre 2014.

En tant que deuxième groupe d'opposition, la Coalition Avenir Québec croit qu'il est essentiel de proposer des recommandations afin d'enrichir le débat public et de permettre l'évolution des mentalités. En effet, le comportement de certains membres de notre société nous fait prendre conscience que l'intimidation est un fléau et qu'il est urgent d'intervenir afin de contrecarrer les effets néfastes que ces agissements peuvent avoir sur la population. Nous devons agir avec cœur, diligence et détermination.

Le forum du 2 octobre est le début d'une grande réflexion. Cette réflexion doit permettre de déboucher sur des actions concrètes. En effet, l'intimidation trouve souvent racine dans des préjugés ou des mentalités qu'il importe de modifier. L'intimidation est un phénomène global de société. À ce titre, nous devons éviter de travailler en silo en isolant et multipliant les initiatives et les clientèles sans plan d'ensemble.

Notre mémoire débute par la présentation de notre vision en matière d'intimidation. Par la suite, nous proposons des pistes de réflexion qui portent plus spécifiquement sur la jeunesse, les citoyens dans leurs différents milieux de vie et de travail, les aînés et la cyberintimidation. Le présent mémoire expose des pistes de réflexion. La CAQ demeure ouverte à toutes les autres idées qui seront porteuses pour notre société en matière de lutte à l'intimidation.

En terminant, nous aimerions remercier les différents groupes de personnes avec lesquels nous avons eu l'occasion de partager nos réflexions sur ce sujet qui nous interpelle tous. Ce partage des idées est un vecteur de changement important pour l'avancement des mentalités en regard de l'intimidation sous toutes ses formes. À ce titre, nous saluons l'initiative de ce forum qui permettra, nous l'espérons, de mener à l'élaboration de solutions concrètes pour lutter contre l'intimidation.

L'intimidation est un phénomène de société et les efforts déployés pour la combattre représentent un travail de longue haleine qui doit impliquer des changements de mentalité. En effet, l'intimidation doit être considérée comme un geste inacceptable dans la société québécoise, que ce soit pour les jeunes, les aînés ou les citoyens dans leurs différents milieux de vie. À ce titre, la Coalition Avenir Québec croit qu'il est primordial d'assurer une coordination globale du phénomène par une véritable politique de l'intimidation. À ce titre, nous saluons l'initiative du gouvernement de tenir un forum sur la question et nous l'assurons de notre entière collaboration à l'élaboration d'un plan concerté de lutte contre l'intimidation.

Comme nous croyons que l'intimidation est un phénomène de société préoccupant, nous pensons que la lutte à l'intimidation doit être guidée par deux grands principes: la coordination et l'imputabilité. Au Québec, les gestes d'intimidation sont encadrés légalement, notamment par la Charte des droits et libertés de la personne (art. 1, 2 et 10), la Charte canadienne des droits et libertés (art. 1, 2, 15 et 24), la Loi sur l'instruction publique (art. 13, parag.1.1, 75.1, 75.2, 75.3 et 76) et le Code criminel.

Présentement, de nombreux intervenants, ministères et organismes publics ou associatifs, sont impliqués dans des programmes et initiatives de toutes sortes. Aucune coordination globale n'est assurée à l'échelle provinciale en qui a trait à la lutte à l'intimidation. La multiplicité des acteurs et des programmes mène à une situation où il est difficile de dresser un portrait global et précis de la lutte à l'intimidation en termes d'objectifs et de résultats.

Or, afin d'être plus efficace pour contrer l'intimidation et changer les mentalités, la Coalition Avenir Québec croit qu'il est nécessaire qu'un organisme chapeaute la lutte à l'intimidation et soit imputable auprès du gouvernement dans cette lutte. Cet organisme aurait comme mandat de fixer des objectifs globaux en matière de lutte à l'intimidation, mesurer les résultats et coordonner les actions de prévention et de coercition.

La Coalition Avenir Québec a toujours émis des réserves en regard de la création de nouveaux organismes. C'est pourquoi nous croyons que ce rôle pourrait être confié à la Sûreté du Québec. En effet, la Sûreté du Québec peut, conformément à sa mission et ses compétences, assurer les rôles de prévention et de coercition, sans compter que l'organisme possède déjà une expertise en la matière grâce à son centre stratégique en cybercriminalité. À ce chapitre, la Coalition Avenir Québec désire s'inspirer de ce qui se fait de mieux au Canada en se rapprochant des pratiques de la Nouvelle-Écosse.

Bref, la Coalition Avenir Québec croit que la coordination et l'imputabilité doivent être au cœur de la vision dans la lutte à l'intimidation au Québec. Il s'agit des principes fondateurs qui ont guidé nos réflexions. D'ailleurs, nous vous présentons ci-après nos propositions plus spécifiques sur la jeunesse, les milieux de vie et de travail, les aînés et la cyberintimidation.

Dès sa naissance, notre jeunesse est exposée à l'autre. Cette exposition peut l'amener à subir au moins une fois dans sa vie, de l'intimidation, que ce soit à la garderie, à la maternelle, à l'école primaire et secondaire, au Cégep ou encore à l'université.

Il nous apparaît important que s'inscrive dès le jeune âge l'apprentissage du respect. Le rôle des parents, éducateurs en service de garde et enseignants est primordial dans cet apprentissage du savoir être. Le citoyen de demain sera à l'image de ce que tous les intervenants auprès de l'enfant auront réussi à inculquer à l'enfant dès son plus jeune âge.

Les parents, éducateurs et enseignants doivent travailler main dans la main afin qu'il y ait cohérence dans l'apprentissage.

Voici quelques pistes de solutions proposées par la Coalition Avenir Québec:

- Encourager la mise en place d'ateliers sur le respect et les relations saines dans les garderies.
- Assurer un suivi des plans d'action mis en place dans les écoles suite à l'adoption de la Loi visant à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Mettre en place des indicateurs de résultats.
- Créer, pour chaque école primaire et secondaire, une adresse courriel pour dénoncer de façon confidentielle un intimidateur. Cette adresse pourrait être reliée directement au bureau de la direction d'école pour assurer la confidentialité et permettre une action rapide.
- Mettre en place une formation obligatoire pour l'ensemble des intervenants impliqués auprès des élèves (enseignants, conducteurs d'autobus, brigadiers, etc.) afin de les sensibiliser au phénomène de l'intimidation, de mieux les outiller pour déceler les comportements inappropriés et les dénoncer.
- Ajouter un volet «Lutte à l'intimidation» au cours Éthique et culture religieuse au primaire, dans la compétence «Réfléchir sur des questions éthiques». Cette compétence inclut déjà des questions liées au respect de l'autre et au savoir-vivre en société, mais l'intimidation n'est pas explicitement nommée et abordée dans le programme. L'ajout d'un volet «Lutte à l'intimidation» obligerait les professeurs à parler de l'intimidation, la nommer, la définir, nommer les causes sous-jacentes et indiquer des pistes pour la contrer. Des témoignages de personnes ayant vécu l'intimidation ou d'anciens intimidateurs pourraient également se tenir à l'intérieur du cours.
- Renforcer le volet de la compréhension de l'intimidation et de la responsabilité des enseignants face à l'intimidation dans la formation du baccalauréat en enseignement primaire et secondaire.

Chaque jour, une personne est à risque d'être victime d'un geste d'intimidation, que ce soit dans le cadre d'une relation amoureuse, dans sa famille, au travail, dans son quartier avec ses voisins ou ailleurs.

Il ne faut jamais banaliser ces gestes mais plutôt les dénoncer. En particulier, le harcèlement psychologique au travail est un phénomène insidieux qui fait des ravages. Si les campagnes sur la santé et la sécurité au travail sont omniprésentes, l'aspect des relations entre collègues est souvent relayé au second rang. Pourtant, il s'agit d'une forme d'intimidation qui contribue à diminuer l'estime de soi et mine l'ambiance de travail.

Les propositions de la Coalition Avenir Québec sont les suivantes:

- Publiciser les recours disponibles envers les intimidateurs par la création d'un guide présentant l'ensemble des situations d'intimidation, les lois et recours ainsi que les ressources pour y faire face.
- Encourager les activités de sensibilisation au harcèlement psychologique et à l'intimidation en milieu de travail par des policiers, des spécialistes ou des intervenants sociaux.
- Maintenir le plan d'action gouvernemental dans la lutte contre l'homophobie 2011-2016.
- Maintenir le plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017.

L'intimidation envers les aînés est parfois sournoise et subtile. Plusieurs obstacles à la dénonciation existent, soit la peur de représailles, l'accessibilité aux ressources, la connaissance des droits et des recours ou des lacunes dans la reddition de comptes et l'imputabilité.

Comme société, il y a maints efforts à faire pour changer certaines perceptions, approches et préjugés à l'endroit des aînés. Nous avons compris que les aînés ne veulent pas être perçus comme des victimes ou des gens systématiquement vulnérables.

Des solutions s'imposent afin que ces personnes puissent vivre dans le respect et en sécurité. Voici ce que la Coalition Avenir Québec propose:

- Accentuer les campagnes de sensibilisation et de prévention sous la forme de conférences sur l'intimidation et la connaissance des droits auprès des personnes âgées et leur famille en collaboration avec la FADOQ.
- Créer un formulaire de signalement sur le web et une ligne de dénonciation reliée à l'organisme de coordination de la lutte à l'intimidation à la Sûreté du Québec.
- Baliser davantage les résidences privées pour aînés par l'instauration de mécanismes de dénonciation et de reddition de compte et imposer ces mesures comme une condition à l'obtention du certificat de conformité.
- Assurer une meilleure formation du personnel travaillant dans les résidences pour personnes âgées ou CHSLD afin de les sensibiliser aux divers types d'intimidation envers leurs clientèles et les outiller pour qu'ils puissent intervenir adéquatement.
- Encourager la sensibilisation sur le phénomène de l'âgisme dans les milieux de travail et dans les écoles.
- Augmenter les outils de surveillance par caméra dans les CHSLD et obliger les résidences privées à s'en munir au sein de leurs établissements.
- Rendre les gestionnaires de CHSLD davantage imputables des situations d'abus et d'intimidation qui se manifestent au sein de leurs établissements.



Internet, Facebook, Twitter... L'avènement d'internet et des réseaux sociaux a chamboulé les rapports entre les individus. Certes, ces moyens de communication comportent leurs bons côtés. Toutefois, ils peuvent également donner l'illusion aux gens que tout est permis. L'ordinateur peut parfois devenir un paravent derrière lequel certaines personnes se cachent. Elles ressentent ainsi une fausse sécurité et croient qu'elles peuvent dire n'importe quoi sans se soucier des conséquences.

Pourtant, la cyberintimidation ne doit pas être banalisée car elle peut avoir des conséquences dévastatrices sur les individus qui la subissent. La cyberintimidation peut être une campagne d'attaque complexe qui peut se faire de différentes manières, mais le résultat est toujours le même: le geste cause du mal à une personne.

En matière de cyberintimidation, la Coalition Avenir Québec croit qu'il faut s'inspirer de ce qui se fait de mieux au Canada. À ce titre, la Nouvelle-Écosse est à l'avant-garde avec une loi sur la cyberintimidation. En 2013, la Nouvelle-Écosse a adopté la loi sur la cybersécurité (Cyber-safety Act), la première loi du genre au Canada à protéger les victimes de cyberintimidation et à tenir les cyberintimideurs responsables devant la loi. Au lieu de ne compter que sur la police pour tenter des poursuites criminelles, les victimes et leur famille ont maintenant de nouvelles options au civil, y compris la possibilité de demander des ordonnances de protection ou de prévention et de poursuivre les cyberintimideurs pour dommages-intérêts.

Voici ce que la Coalition Avenir Québec propose pour lutter contre la cyberintimidation:

- Mettre en place une campagne de sensibilisation nationale pour informer le grand public sur la cyberintimidation.
- Permettre aux victimes de cyberintimidation de poursuivre leur intimidateur en justice et amener une saisie du matériel qui sert à l'intimidation.
- Mieux protéger les victimes en leur permettant de demander une ordonnance de protection auprès d'un juge.

## CONCLUSION

En conclusion, la Coalition Avenir Québec réitère sa préoccupation envers le phénomène de l'intimidation et considère qu'il s'agit d'un problème de société auquel il faut s'attaquer pour assurer un meilleur vivre-ensemble et ainsi contribuer au développement harmonieux de la société québécoise. Par conséquent, nous désirons collaborer avec le gouvernement au plan concerté de lutte à l'intimidation. Nous croyons qu'il est urgent d'agir en coordonnant les actions et en augmentant l'imputabilité avant de perdre le contrôle sur cette problématique. Nous favoriserons toute proposition ayant comme but d'éliminer ou réduire ces comportements ravageurs auprès de membres de notre société. Nous souhaitons de la justice, de l'équité, mais également de la paix et du bien-être pour toutes et tous.



